

Rapport Loi Energie Climat Chubb Life Europe SE

31 Décembre 2024

CHUBB®

La Tour Carpe Diem
31 Place des Corolles, Esplanade Nord
92400 Courbevoie
France

NUMÉRO D'IMMATRICULATION: 497 825 539 RCS Nanterre

Rapport Loi Energie Climat 31 Décembre 2024

Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Chubb Limited, la société mère ultime de Chubb Life Europe SE (« CLE »), est la société holding incorporée en Suisse du groupe de sociétés Chubb. Chubb Limited et ses filiales directes et indirectes, collectivement le groupe de sociétés Chubb (« Chubb »), forment une organisation mondiale d'assurance et de réassurance et fonctionnent de manière intégrée. En tant que tel, les politiques environnementales et de responsabilité d'entreprise du groupe s'appliquent à toutes les entités du groupe, y compris CLE.

Chubb a mis en place une structure de gouvernance active pour superviser et exécuter son programme environnemental mondial et sa stratégie de changement climatique. Le comité de nomination et de gouvernance de Chubb est responsable de la supervision des activités de citoyenneté d'entreprise et des politiques et initiatives de durabilité, y compris celles relatives au changement climatique et à l'environnement, et le comité des risques et des finances supervise la fonction de gestion des risques d'entreprise de Chubb, qui comprend une analyse approfondie des risques climatiques, y compris les risques de catastrophes climatiques, et examine les risques d'investissement associés au changement climatique.

Chubb reconnaît et réagit à la réalité du changement climatique dans l'ensemble de ses activités. Elle offre à ses clients une protection d'assurance et de réassurance contre l'impact des catastrophes naturelles, y compris les événements météorologiques, et aide à gérer les risques environnementaux pour les clients grâce à des produits innovants et des solutions d'ingénierie des risques. Elle soutient des projets de résilience environnementale qui aident à protéger la biodiversité et vise également à réduire l'empreinte environnementale de ses propres opérations.

Politiques environnementales et affiliations

Chubb rend régulièrement compte des questions de durabilité, y compris des actions et des politiques relatives à l'environnement et au changement climatique en particulier. Les divulgations publiques incluent le rapport annuel de durabilité de Chubb.

Le site de Chubb (<https://about.chubb.com/citizenship/environment.html>) est accessible pour davantage d'information.

Chubb continue de travailler activement pour faire progresser l'expertise de l'industrie de l'assurance en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Chubb est membre du Pacte mondial des Nations Unies, le plus grand projet de durabilité d'entreprise au monde. Chubb s'est formellement engagé à intégrer les principes environnementaux du Pacte dans sa culture et ses opérations quotidiennes.

Transition vers la neutralité carbone

Les actions de Chubb en matière de changement climatique reposent sur la reconnaissance de ses responsabilités à fournir la couverture dont les entreprises ont besoin pour répondre aux demandes énergétiques actuelles, soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone, atténuer les risques liés à la transition énergétique et soutenir le développement de la résilience face aux impacts physiques du changement climatique. Chubb cherche à soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone à travers ses offres de produits et services, y compris Chubb Climate+ et Chubb Resilience Services, et à travers ses décisions sur des risques spécifiques de souscription et d'investissement, ce qui inclut des limitations sur les investissements dans les entreprises qui génèrent plus de 30 % de leurs revenus à partir de la production d'énergie au charbon ou d'activités minières de charbon.

Emission de gaz à effets de serre

La stratégie climatique mondiale de Chubb est définie au niveau mondial de Chubb. Chubb reste engagé à identifier des moyens de créer des réductions d'émissions dans l'économie réelle et continue d'évaluer la pertinence de fixer d'autres objectifs pour les Scopes 1 et 2. Chubb cherche à éviter l'achat de compensations carbone et à privilégier plutôt les investissements dans l'efficacité opérationnelle et l'achat d'énergie renouvelable dans chaque pays où elle est disponible à l'achat et à un prix raisonnable.

Chubb divulgue ses émissions de Scope 1, Scope 2 et certaines émissions de Scope 3 (voyages d'affaires) dans son rapport annuel de durabilité.

Employeur

Chubb s'efforce d'être un employeur responsable et s'engage à créer une culture inclusive et solidaire qui permet à tous ses employés d'atteindre leur plein potentiel. Chubb s'efforce d'atteindre une véritable méritocratie car elle reconnaît sa responsabilité de garantir un environnement où tous les collègues se sentent à l'aise pour donner le meilleur d'eux-mêmes

Rapport Loi Energie Climat 31 Décembre 2024

et sont reconnus pour leurs contributions. Un comité d'entreprise européen est en place pour accroître l'engagement des employés et améliorer la prise de décision managériale, aidant à développer une plus grande confiance et à améliorer la communication au sein de la main-d'œuvre.

Droits humains

Chubb mène ses activités de manière à respecter les droits de l'homme et la dignité de tous, et soutient les efforts internationaux pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Chubb vise à se conformer aux exigences légales et réglementaires partout où elle exerce ses activités et à intégrer les valeurs du Code de conduite de Chubb dans ses activités, ce qui affirme son engagement à respecter les lois sur l'égalité des chances en matière d'emploi et d'autres lois applicables sur les droits civils, les droits de l'homme et le travail.

En tant que soutien du Pacte mondial des Nations Unies, Chubb s'engage à aligner ses opérations commerciales sur les 10 principes qui traitent des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. En plus du Code de conduite, Chubb a adopté une Déclaration mondiale sur l'interdiction de l'esclavage moderne. Chubb ne tolère pas l'utilisation du travail des enfants ou du travail forcé de quelque nature que ce soit. La déclaration précise que cette politique s'applique à tous les employés, dirigeants, administrateurs, contractants, fournisseurs et vendeurs de Chubb dans le monde entier, et que le signalement de toute préoccupation concernant l'esclavage moderne dans nos opérations est requis en vertu du Code de conduite.

Fondation internationale Chubb

Chubb soutient les communautés du monde entier grâce à des partenariats philanthropiques établis et à des initiatives parrainées par l'entreprise, principalement en lien avec l'éducation, l'environnement, la pauvreté et la santé. La Fondation caritative Chubb soutient des projets clairement définis qui tentent de résoudre des problèmes avec des résultats mesurables et durables, aidant les personnes dans les pays où les employés vivent et travaillent à construire des vies productives et saines.

Prise en compte de l'approche ESG Chubb dans la gestion d'actifs et le processus d'investissement

Chubb suit une stratégie d'investissement conservatrice et a mis en place des portefeuilles très liquides, diversifiés et de grande qualité, gérés par un gestionnaire externe expert. La stratégie d'investissement à long terme de CLE vise à obtenir des rendements maximums tout en garantissant une adéquation avec ses provisions techniques.

Politique d'investissement liée aux critères ESG

Chubb ne réalise pas de nouveaux investissements en dette ou en actions dans des entreprises qui génèrent plus de 30 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique ou qui produisent plus de 30 % de leur énergie à partir du charbon. Chubb emploie des gestionnaires de placements externes pour gérer et exécuter les stratégies du portefeuille d'investissement de l'entreprise. Des instructions sont fournies à ces gestionnaires de placements pour qu'ils suivent la politique de Chubb en matière de charbon, qui limite les investissements dans toute entreprise générant plus de 30 % de ses revenus à partir de la production d'énergie au charbon ou d'activités minières liées au charbon.

Chubb continue d'évaluer sa couverture des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs stratégies et plans relatifs à la transition vers une économie moins carbonée. Cette approche garantira l'évolution des positions d'investissement et de souscription de la société, dès que des alternatives pratiques seront disponibles.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

CLE SE en tant qu'entité ne détient aucune part de fonds, et n'a à ce titre aucun produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur l'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).